

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **ConjuChem Biotechnologies Inc.**

Interdit à ConjuChem Biotechnologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 juillet 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 30 septembre 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0236

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **Ressources GLR Inc.**

Révoque la décision 2009-FIIC-0113, prononcée le 30 avril 2009, adressée à Ressources GLR Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 28 septembre 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0237